

## CTPM DU 16 FEVRIER 2010

Un Comité Technique Paritaire Ministériel s'est réuni le 16 février sous la présidence du Secrétaire Général.

Après lecture des déclarations liminaires des fédérations, l'ordre du jour appelait l'examen de deux textes :

- Projet de décret modifiant le statut particulier du corps de contrôle des assurances,
- Extension de l'expérimentation de l'entretien professionnel.

Deux autres points figuraient à l'ordre du jour :

- ◆ Elections professionnelles
- ◆ Bilan social 2008

Une déclaration commune des fédérations et des syndicaux nationaux de l'INSEE a été présentée au Secrétaire Général, pointant les difficultés budgétaires de cette direction. (Voir ci-après).

### **PROJET DE DECRET PORTANT STATUT PARTICULIER DU CORPS DE CONTROLE DES ASSURANCES.**

L'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) a été créée par l'ordonnance du 21 janvier 2010, par fusion de la commission bancaire, l'autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM), le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et le comité des entreprises d'assurances.

L'ACP, autorité administrative indépendante non dotée de la personnalité morale, relève d'un budget annexe de la Banque de France.

Dans ce cadre, les agents de ce corps de contrôle des assurances sont mis à la disposition de la Banque de France, d'où le projet de décret présenté au CTPM.

Corps de hauts fonctionnaires depuis 1898, qui a fait ses preuves d'efficacité dans le cadre des missions de service public qui lui sont assignées, ces agents ne comprennent pas cet adossement à la Banque de France, surtout dans des délais aussi contraints.

Le Président a souligné l'urgence de mettre à l'ordre du jour de ce CTPM ce projet de texte, dixit « la crise financière n'attend pas ! ».

Les Fédérations ont proposé un report de l'examen du texte au prochain CTPM (12 Mars) du vote en sollicitant une audience auprès du Directeur de cabinet de Mme LAGARDE.

Le Président en refusant ce report, à amener l'ensemble des Fédérations à ne pas participer au vote.

## **ENTRETIEN PROFESSIONNEL**

Dans la suite de l'expérimentation de l'entretien professionnel, en lieu et place de la notation-évaluation instituée dans 3 corps des ministères financiers en 2008 et 2009, le CTPM a validé son extension à 13 nouveaux corps :

- Fonctionnaires Techniques de l'Imprimerie Nationale,
- Conseillers Techniques de Service Social,
- Assistants de Service Social,
- Secrétaires Administratifs de l'Administration Centrale,
- Techniciens de Laboratoire des Ecoles Nationales des Mines,
- Dessinateurs projeteurs,
- Attachés économiques,
- Ingénieurs de l'Industrie et des Mines,
- Techniciens Supérieurs de l'Industrie et des Mines,
- Techniciens du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie,
- Contrôleurs des Douanes,
- Agents de constatation des Douanes,
- Maîtres-assistants et professeurs des écoles des mines.

FO Finances a rappelé son opposition à l'entretien professionnel qui pose les bases d'une certaine forme de rémunération au mérite individuel et d'un déroulement de carrière au profil.

Le bilan présenté de la première année d'expérimentation pointe les dérives d'un dispositif volontairement très complexe avec des délais de recours fort restreints (10 jours).

Par conséquent, le bilan fait le constat d'un effondrement des recours présentés en CAPC, dont FO Finances tire une analyse totalement différente de celle présentée par l'administration.

En effet, entre les recours hors délai (vu les délais contraints), leur empilement (recours gracieux – recours hiérarchique au niveau local puis national), de nombreux agents ont renoncé à leurs droits.

FO Finances a souligné le paradoxe de présenter cet arrêté d'extension, alors que dans le même temps, la Fonction Publique prépare un décret généralisant à tous les fonctionnaires l'entretien professionnel, en corrigeant d'ailleurs certains éléments de la procédure (délais de recours rallongés, suppression du recours gracieux).

FO Finances a également insisté sur les difficultés à venir pour la mise en œuvre de la procédure de cet entretien dans les DIRECCTE et les DDI, en pointant les difficultés actuellement rencontrées par les agents de la sphère « industrie » au sein du MEDDEM.

FO Finances a voté contre le projet d'arrêté.

### ***Point d'information sur les élections professionnelles***

Le Secrétaire Général a présenté le calendrier ministériel pour le renouvellement des instances paritaires :

- Mise à disposition des listes électorales : 6 septembre 2011.
- Dépôt des listes : 25 octobre 2011.
- Affichage des listes : 21 novembre. 2011.
- **ELECTIONS : 6 DECEMBRE 2011.**

Le report de ces élections tient, pour le Secrétaire Général, à deux éléments de contexte:

D'une part qu'en 2010 de nombreux agents seront déjà amenés à voter dans le cadre de la création des CTP dans les DDI et les DIRECCTE,

D'autre part, le processus de création de la DGFIP (fusion des statuts particuliers).

A cette occasion, le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique a annoncé que le projet de loi sur la rénovation du dialogue social dans la Fonction Publique, devrait être présenté à l'Assemblée Nationale fin mars.

### ***Bilan social 2008***

FO Finances a souligné la qualité de ce bilan, qui constitue une source documentaire toujours intéressante. Pour autant, pour FO Finances ce bilan conforte (malheureusement) l'analyse syndicale en termes de baisse des effectifs de titulaires, d'augmentation des effectifs de non titulaires, de baisse du temps de formation et d'insuffisance de recrutement de personnes handicapés (pour ne citer que ceux-là).

### ***Questions diverses***

- **Ordre des infirmiers**

#### **Déclaration commune des fédérations CGT - Solidaires – FO - CFDT**

Les Fédérations des finances CGT, Solidaires, FO et CFDT se déclarent contre l'obligation de cotiser à l'ordre infirmier.

Le Conseil National de l'ordre infirmier a adressé un appel à déclaration et au paiement d'une cotisation aux infirmières et infirmiers salariés de la Fonction Publique et du secteur privé.

Fermement opposées à la mise en place d'un ordre infirmier, les fédérations syndicales CGT, Solidaires, FO et CFDT dénoncent cette démarche inacceptable et sans fondement légal.

Le Conseil National de l'Ordre Infirmier a demandé au Gouvernement d'organiser l'inscription automatique des professionnels. C'est ce qu'il a obtenu au travers de l'article 63 de la loi du 21 juillet 2009 dite loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoires).

Les fédérations demandent le respect des dispositions prévues par ce texte qui ne fait référence ni à une déclaration volontaire ni à un quelconque lien entre l'inscription au tableau tenu par l'Ordre et le versement d'une cotisation.

Les fédérations refusent que ces personnels soient obligés de payer pour travailler.

Elles rappellent que les employeurs, qu'ils soient publics ou privés, n'ont aucune légitimité à réclamer quelque preuve que ce soit d'une démarche d'inscription à l'ordre par une infirmière ni du paiement d'une cotisation.

Elles appellent les personnels infirmiers des ministères financiers à rejoindre le mouvement de leurs collègues de la Fonction Publique en ne retournant ni le dossier d'inscription ni le questionnaire envoyé par l'Ordre en boycottant la cotisation.

En réponse, le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique a rappelé que cet ordre, créé par une loi de 2006, est totalement indépendant. C'est ce dernier qui fixe le montant de la cotisation obligatoire à 75€ pour tous (Public /privé).

Face au refus de plus de 80% des intéressés de régler cette cotisation, des discussions sont toujours en cours avec le ministère de la santé.

La DGAFP a toutefois précisé que la Cour de Cassation avait reconnu le caractère obligatoire de cette cotisation.

- **Renouvellement de la convention FIPH**

Le Secrétaire Général a confirmé que des discussions allaient s'engager pour renouveler cette convention qui arrive à échéance fin 2010.

- **Charte de gestion DIRECCTE**

Après la présentation de cette charte au CTPM Travail, celle-ci devrait paraître très prochainement.

Les premières difficultés régionales, soulignées par FO Finances, montrent l'urgence de cette parution et surtout son respect par les nouveaux directeurs des DIRECCTE.

- **Prime d'intéressement « Industrie »**

FO Finances est de nouveau intervenue sur l'interprétation restrictive du MEDDEM pour verser la prime d'intéressement 2008 et 2009 aux agents de la sphère « Industrie ».

Le Secrétaire Général nous a informés d'un courrier adressé à son homologue du MEDDEM pour tenter de trouver une issue favorable à ce problème.

Il serait temps car à ce rythme, c'est la prime 2010 qui va poser problème !

- **Statut B**

Le Secrétaire Général a rappelé les discussions en cours au niveau de chaque direction, et a annoncé qu'un chantier spécifique sur les techniciens rattachés à l'Administration Centrale s'ouvrirait mais « pas à court terme ».

- **Service Commun des Laboratoires de Lille**

FO Finances a alerté le Secrétaire Général du projet de l'INRA de cession du bâtiment occupé en partie actuellement par le Laboratoire de Lille dans un délai de 4 ans.

Le secrétaire Général, découvrant ce dossier, s'est engagé à prendre les contacts utiles.

\*\*\*\*\*

**Comme indiqué dans la déclaration liminaire, l'ordre du jour de ce CTPM a pu paraître déconnecté des préoccupations majeures des personnels (hormis l'entretien professionnel).**

**En effet, à l'heure où pas un jour ou presque, ne se passe sans une attaque frontale contre les fonctionnaires, les agents subissent les conséquences des réformes élaborées et mises en œuvre à marche forcée et dans la précipitation, avec de surcroît une remise en cause de leurs droits et garanties, aujourd'hui mobilité, demain retraites !**

**Ce climat social délétère qui s'instille dans l'ensemble des services des ministères ne saurait rester sans réaction de la part des personnels de Bercy, qui voient chaque jour s'accroître la dégradation des conditions de travail au travers de la RGPP et des suppressions d'effectifs.**

**C'est pourquoi, dans ce contexte, la Fédération des Finances Force Ouvrière appelle les agents à participer massivement à la grève et aux manifestations du 23 MARS prochain.**

<b>DECLARATION INSEE CGT - CFDT – CGT-FO – SUD</b>
--

Les orientations pour le moyen terme de l'Insee à l'horizon 2015 sont marquées par un contexte social et budgétaire des plus alarmants, associé à la baisse des effectifs que la pyramide des âges de l'INSEE aggrave. Nous sommes fortement étonnés que dans un tel climat la création du pôle messin soit maintenue !!! Nous continuons d'être inquiets pour l'avenir de la formation des cadres dans un Groupe des Écoles Nationales d'Économie et de Statistique qui passerait en établissement public.

Les orientations pour le moyen terme nécessitent d'autant plus une concertation active et une prise en compte des propositions faites par les organisations syndicales.

L'inflexion sur l'avenir des agents du CNI d'Aix accordée par la Direction lors du CTP de l'Insee du 22 septembre 2009 avait permis d'espérer que les orientations dénommées « Ambition 2015 » pouvaient être discutées.

Nous avons constaté 3 mois plus tard :

- que les documents présentés lors du CTP moyen terme du 8 décembre avaient été remis dans des délais trop courts, ce qui ne nous permettait pas de nous approprier les textes et donc de pouvoir en discuter lors du CTP ;
- qu'ils avaient été élaborés dans des cercles de discussions très fermés, excluant la quasi-totalité de la hiérarchie intermédiaire et des agents, contrairement à tous les moyens termes précédents ;
- que leur publication sur l'Intranet de l'Insee leur conférait d'emblée un caractère officiel et rendait impossible, du dire même de nos interlocuteurs, toute modification substantielle ;
- enfin que la fusion du PSI (ex SESSI) avec l'Insee, le regroupement sur Malakoff des agents d'Insee Info Service situés à la gare de Lyon ou la mise au point d'un protocole pour les agents du CNI d'Aix n'aboutissaient pas à des solutions satisfaisantes.

Dans ces conditions, nos organisations se sont rendues au CTP de décembre pour y poser une série de questions auxquelles nous souhaitions des réponses écrites et ont quitté la séance. Les déclarations et demandes ont été transmises par écrit à la direction de l'Insee.

A ce jour, la Direction de l'Insee n'a pris en compte aucune de nos demandes. :

- aucune réponse n'a été adressée à nos documents ;
- un séminaire a été annoncé pour le 25 février. Le « plan d'accompagnement » du moyen terme nous y serait présenté, ainsi que les « plans d'actions » qui conduiraient aux restructurations de l'Insee ;
- le CTP conclusif serait organisé le 16 mars, soit, au mieux, une communication des documents le 2 mars. Ce délai rend impossible toute réflexion sérieuse des OS sur les plans d'action présentés le 25 février et l'élaboration de propositions, comme nous l'avons toujours fait lors de moyens termes précédents.

Nous avons pourtant des propositions à faire par exemple pour l'action régionale, pour les carrières des agents et sur d'autres points.

- En effet, dans ses propres documents, la Direction de l'Insee reconnaît la pertinence du maintien du réseau régional des établissements de l'Insee, leur utilité au service de

la population pour y développer la statistique régionale et locale et les conditions de production statistique indispensables pour alimenter cette fonction essentielle

- concernant les améliorations de carrières des agents - dans ses documents, la direction souhaite garantir des carrières satisfaisantes pour les agents. Notamment, nous sommes en attente d'avancées concrètes sur le statut des enquêteurs.

C'est pourquoi les syndicats nationaux CGT, CFDT, CGT-FO et SUD demandent, comme ils l'ont fait le 5 février dans une lettre ouverte au directeur général de l'Insee, que la Direction de l'Insee accepte d'ouvrir au personnel et aux organisations syndicales représentatives un véritable débat sur les orientations du Moyen Terme.

Cela passe par deux exigences :

- un aménagement du calendrier qui tienne compte de la nécessité de ce débat ;
- Des réponses concrètes en toute transparence à toutes les questions concernant l'avenir de la statistique publique. Et ceci, dans le cadre de réelles négociations où les propositions des organisations syndicales ne sont pas seulement entendues.

Nous espérons que ce CTP ministériel du 16 février sera l'occasion de donner un signal positif sur ces deux points.